



Qualit'EnR  
Association Qualité Energies Renouvelables  
Siège social 96 rue de la Victoire - 75009 Paris  
SIRET 489 907 360 00015  
APE 9499Z  
N° TVA FR 489 907 360  
Association Loi 1901 à but non lucratif



A l'attention de **RICHARD BUI TEAU**



P1

33219027/29392/0094/C4 1/6  
D.937377100

CAP NRJ  
146 AVENUE DE NORMANDIE  
44150 ANCENIS

**Objet** : Résultat d'audit Qualibois (cas 1)

**Réf** : 28353

Fait le 03/01/2012, à Paris

Madame, Monsieur,

Conformément à la charte Qualibois, Qualit'EnR a mandaté Coprotec pour la réalisation d'un audit sur l'une de vos installations d'un appareil bois raccordé au réseau hydraulique. Lors du contrôle de votre installation chez votre client, M./Mme MESLIN ALEXIS, aucun défaut technique n'a été relevé.

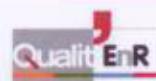
Enfin, nous tenons à vous féliciter pour la qualité du travail effectué, qui contribue positivement à l'image du bois énergie ainsi qu'à son développement durable dans notre pays.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

André Joffre  
Président de Qualit'EnR



Organisme de contrôle mandaté par  
Fax 03 69 28 89 16 - [audit@coprotec.net](mailto:audit@coprotec.net)



## Identification de l'utilisateur / propriétaire

Nombre de personnes (en moyenne) : 4

Installation avant mise en place de la chaudière bois (type et âge du chauffage antérieur) :

## Respect de la charte Qualibois

La charte Qualibois a-t-elle été évaluée ? oui

Si non, préciser le motif :

## Point 3 de la charte Qualibois

Le client a-t-il préalablement à l'installation de la chaudière bois reçu de la part de l'installateur une information sur le choix des solutions adaptées à ses besoins ? oui

Pertinence de l'information : bonne

## Point 4 de la charte Qualibois

Le client a-t-il préalablement à l'installation de la chaudière bois reçu de la part de l'installateur un devis descriptif écrit ? oui

Pertinence du devis par rapport à l'installation : bonne

## Point 5 de la charte Qualibois

Le client a-t-il préalablement à l'installation de la chaudière bois reçu de la part de l'installateur une information sur les démarches nécessaires à suivre ? oui

Pertinence de l'information : bonne

## Point 7 de la charte Qualibois

Le client a-t-il après l'installation de la chaudière bois reçu de la part de l'installateur les documents relatifs aux conditions de garantie et d'entretien du matériel ? oui

Précisez les documents remis : bon de garantie  
Notice d'utilisation et d'entretien

Pertinence des documents remis : bonne

## Point 8 de la charte Qualibois

La facture est-elle descriptive et détaillée ? oui

Les éventuelles attestations ont-elles été suffisantes pour l'obtention des aides publiques ? oui

## Point 9 de la charte Qualibois

Le client a-t-il eu l'occasion de signaler une anomalie ou un incident de fonctionnement à l'installateur ? oui

Si oui, de quoi s'agissait-il ?

Dans ce cas l'installateur a-t-il remédié rapidement au problème ?

## Synthèse des défauts constatés

Réf.	Niveau du défaut	Libellé
OB1	Obs	Le client ne dispose pas d'un contrat d'approvisionnement en combustible avec un fournisseur.

## Récapitulatif des défauts constatés + CAS

Défauts à corriger	A	EcM
<b>CAS :</b> 1 - Prestation excellente 0 défaut 2 - Prestation satisfaisante 1 à 4 défauts A 3 - Prestation insuffisante 1 défaut EcM ou 5 défauts A et plus 4 - Prestation défallante 2 défauts EcM et plus	Cas n°1 <b>Prestation excellente</b> 0 défaut	
Délais de réparation	-	
Contre visite obligatoire	Non	

### Légende :

- A : Anomalie (défaut mineur)
- EcM : Ecart Majeur (défaut majeur)
- Obs : Observation

## Conclusions

Respect de la charte Qualibois :	oui
Sinon, points non respectés :	
Risques pour l'utilisateur (identifiés par examen visuel) :	non
Si oui, description du (des) risque(s) :	
Risques pour le fonctionnement (identifiés par examen visuel) :	non
Si oui, description du (des) risque(s) :	
Commentaires généraux éventuels :	non
Si oui lesquels :	

